



Utilisaion du prêt étudiant

Par rc257

Bonjour,

Tout d'abord merci à la personne qui prendra le temps de m'accorder son aide.

Dans le cadre d'une poursuite d'étude, est-il répréhensible d'obtenir un crédit étudiant à 0% pour investir dans l'immobilier? J'ai cru comprendre que ce n'était pas interdit mais que les banques n'étaient pas vraiment enthousiastes à cette idée.

J'aimerais ouvrir un deuxième compte dans une nouvelle banque, car les taux pour les prêts étudiants de ma banque actuelle ne sont pas intéressants.

Est-il autorisé de transférer les fonds du crédit étudiant sur mon compte en banque (banque principale) pour ensuite acheter un potentiel appartement?

Merci pour votre aide,
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Lisez bien le contrat de crédit, qui peut limiter l'utilisation des fonds.

Ce n'est pas une question d'enthousiasme, c'est une question de respecter les termes du contrat !

Si la banque constate que vous ne respectez pas vos engagements, vous risquez la déchéance du terme ce qui veut dire une obligation de rembourser immédiatement les fonds reçus, avec en plus d'éventuelles indemnités.

Par Isadore

Bonjour,

Un crédit "étudiant" est un crédit à la consommation dont l'objet est d'être utilisé pour financer les études. Plus rarement cela peut désigner un crédit non affecté accordé à un étudiant dans le cadre d'une offre commerciale.

Dans le cas du crédit affecté, il est interdit de s'en servir pour autre chose que ce qui est prévu par le contrat. Manquer à cette obligation peut entraîner la déchéance du terme et permettre à la banque un remboursement immédiat du capital.

Dans le second cas c'est permis, pas d'obligation pour le client de dire à son banquier ce qu'il compte faire avec l'argent prêté. Mais bon, un prêt non affecté lié à une offre commerciale "spécial étudiant", à part s'offrir quelques mètres carrés de lande pour y planter une tente pendant les vacances...

Est-il autorisé de transférer les fonds du crédit étudiant sur mon compte en banque (banque principale) pour ensuite acheter un potentiel appartement?

Dans le cas où le prêt n'est pas affecté au financement des études, oui.

Mais je doute que vous obteniez un "prêt étudiant" permettant de financer un appartement.